



MINISTÈRE
DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE,
DE LA RURALITÉ
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Service Presse

Hôtel de Castries, vendredi 18 novembre 2016

Jean-Michel BAYLET, ministre de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, a signé vendredi 18 novembre une convention de partenariat avec l'association Familles Rurales.

Jean-Michel BAYLET, ministre de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, signe vendredi 18 novembre une convention de partenariat avec l'association Familles Rurales. En cohérence avec les conclusions du troisième comité interministériel aux ruralités (CIR) tenu en mai dernier à Privas, le ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Ruralité et des Collectivités territoriales a décidé de soutenir des associations contribuant à la vitalité et au développement des territoires ruraux.

Familles Rurales est le premier Mouvement familial de France. Composée de 2 200 associations locales, regroupant 170 000 familles adhérentes, elle est présente dans plus de 10 000 communes. Elle contribue à apporter des réponses aux problématiques de la vie quotidienne rencontrées par les habitants des zones rurales en matière de d'éducation, de loisirs, de consommation ou encore de culture et participe ainsi de l'animation de ces territoires.

La convention de partenariat, assortie d'un soutien financier de 50 000€, permettra de conforter l'action commune du ministère et de l'association.

Cette collaboration s'illustre notamment par la contribution de l'association au déploiement des maisons de services au public (MSAP). Familles Rurales entend par ailleurs renforcer le développement de ce réseau de 1000 maisons d'ici la fin de l'année, en proposant aux habitants des territoires ruraux, en plus de la mise à disposition de ses locaux, une offre variée de services en direction des habitants, notamment en matière de mobilité.

L'association est ainsi à l'origine d'une des actions d'utilité sociale retenue lors du dernier comité interministériel en faveur de la mobilité, qui trouve d'ailleurs sa traduction concrète dans la proposition de loi relative à la régulation, à la responsabilisation et à la simplification dans le secteur du transport public particulier de personnes en cours d'examen au Parlement.

Enfin, Familles Rurales contribuera aux réflexions sur la mise en œuvre des contrats de ruralité.

Le ministère accompagnera par ailleurs l'association dans l'évolution de son réseau pour l'adapter à la réforme territoriale et notamment à l'essor de l'intercommunalité.

Ce partenariat traduit la volonté de Jean-Michel BAYLET d'associer étroitement les acteurs locaux, en particulier le monde associatif, au mouvement engagé par le Gouvernement en faveur des territoires ruraux. Il témoigne d'une conviction partagée : nos ruralités sont une chance pour la France et leurs atouts méritent d'être mieux valorisés.

Contact presse :

Nathalie KOUYATE, conseillère presse et communication
01 44 49 85 08 - 06 40 73 26 97 - service-presse@territoires.gouv.fr

Ministère de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité
et des Collectivités territoriales
Hôtel de Castries, 72 rue de Varenne - 75007 PARIS
www.territoires.gouv.fr